

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN 68 105 949 EPAGE LARGUE	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DELIBERATION CS/08/2024 Séance du Vendredi 12 avril 2024	Nombre de membres en exercice : 95 Nombre de Membres présents et représentés : 54 Nombre de suffrages exprimés : 53
--	--	---

Le comité syndical réuni sous la présidence de **M. Joseph BERBETT**, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par **M. Daniel DIETMANN**, Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Comité Syndical
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice			Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		171 743.04	479 733.17	477 445.73		169 455.60	
SECTION D'INVESTISSEMENT		110 324.31	51 877.62	82 005.15		140 451.84	
TOTAUX		282 067.35	531 610.79	559 450.88		309 907.44	

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

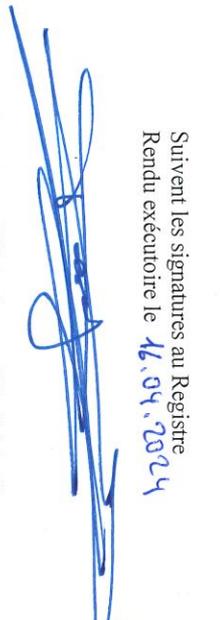
SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU

Excédent brut de l'année : 309 907.44
Restes à réaliser : -136 600.00
Excédent réel corrigé : +173 307.44 €

16 AVR. 2024
ALASOUS-PREFECTURE

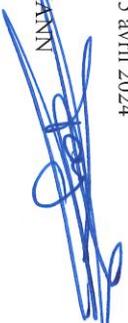
4° Approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable du SGC d'Altkirch

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024




Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/9/2024

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 par M. Joseph BERBETT, Vice-Président, le Comité syndical a approuvé le compte administratif. M. le Président remercie le Comité syndical pour la confiance accordée.

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2023, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes)	+ 82 005,15 €	SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH REÇU LE
Section d'investissement (dépenses) :	- 51 877,62 €	
Résultat brut (- déficit /+ excédent) :	+ 30 127,53 €	16 AVR. 2024
Résultat N-1 reporté :	+ 110 324,31 €	
Résultat brut cumulé	+ 140 451,84 €	A LA SOUS-PREFECTURE
	affecté en ligne 001 recettes d'investissement	
Restes à réaliser dépenses	- 462 800,00 €	
Restes à réaliser recettes	+ 326 200,00 €	
Résultat net (- besoin de financement/ + financement disponible)	+ 3 851,84 €	
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit /- déficit)	+ 169 455,60 €	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	0 €	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 169 455,60 €	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/10/2024

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 23

Suffrages exprimés : 24 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE :

16 AVR. 2024

ALA SOUS-PREFECTURE

Etude de faisabilité du réaménagement de la Largue à Courtavon et Oberlarg

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat,

Considérant la délibération du 14/04/2023 fixant une première estimation financière à hauteur de 60 000 €

Considérant les offres réceptionnées suite à l'appel public à la concurrence menée fin 2023

Considérant la décision de la commission d'Appel d'Offre du 12 janvier 2024 d'attribuer le marché au Bureau d'étude SINBIO pour un montant de 84 750 € TTC

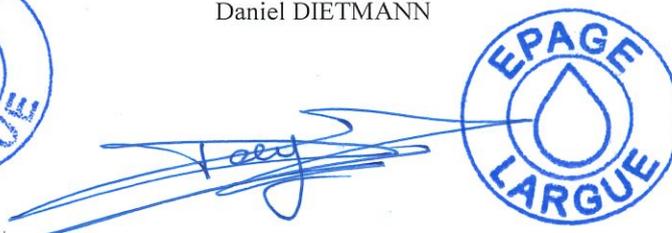
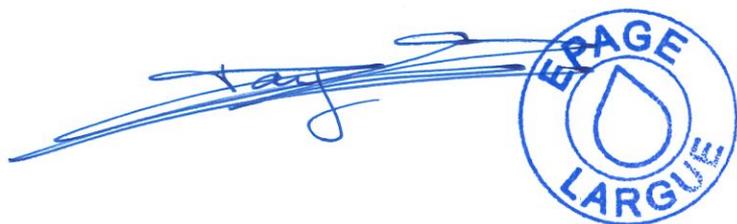
Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire des crédits supplémentaires de 25 000 € au budget 2024 pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le réaménagement et la renaturation du linéaire urbain de Courtavon.
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/11/2024

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 23

Suffrages exprimés : 24 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

RECEVU
16 AVR. 2024
A LA SOUS-PREFECTURE

Restauration de mares et zones humides sur les communes de Gildwiller et Heidwiller

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat,

Considérant les sollicitations des communes de Gildwiller et Heidwiller

Considérant les fonctionnalités essentielles que jouent les zones humides dans le maintien de la biodiversité, l'écrêtement des crues et le soutien aux débits d'étiage

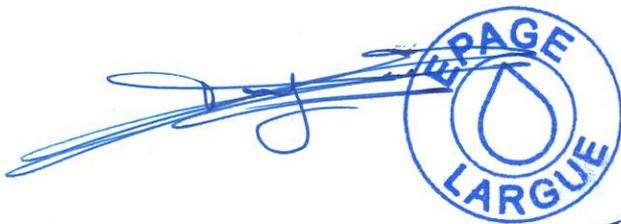
Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 40 000 € au budget 2024 pour la restauration des milieux humides sur les communes de Gildwiller et Heidwiller
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif aux projets

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

Délibération CS/12/2024

16 AVR. 2024

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 23

Suffrages exprimés : 24 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

A LA SOUS-PREFECTURE

Reconnexion du Krebsbach de Manspach à ses sources

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat,

Considérant la délibération CS/6/2023 du 14/04/2023 fixant une première estimation financière de l'enveloppe travaux à hauteur de 40 000 €

Considérant les différents scénarios d'intervention en cours d'élaboration et leur estimation financières par le bureau d'études SINBIO

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 40 000 € au budget 2024 sur l'enveloppe travaux initialement prévue,
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet,

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/13/2024

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

16 AVR. 2024

Obligations Réelles Environnementales

A LA SOUS-PREFECTURE

Considérant les inondations survenues en 2016 et 2018 sur le territoire de l'EPAGE Largue,

Considérant le risque érosion accru sur le bassin versant du Spechbach, mis en avant par l'étude de la Chambre d'Agriculture Alsace,

Considérant l'action 1.7 inscrite au Contrat Territoire Eau et Climat « Appel à projet hydraulique douce et haie »,

Considérant l'opportunité de pérenniser 2 kms de haie pour une durée de 99 ans,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 22 mars 2024,

Considérant le financement de l'opération ORE à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

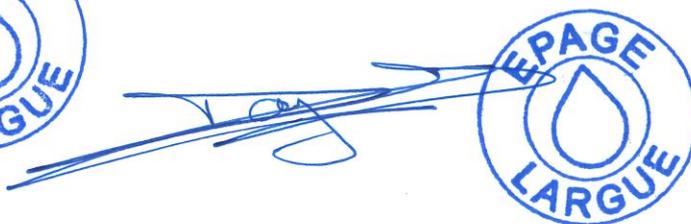
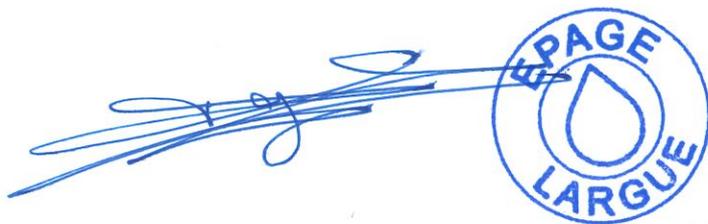
Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'inscrire 13 000 € au budget 2024,
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhin la subvention de 10 400 €,
- d'engager les démarches pour mettre en place une Obligation Réelle Environnementale, afin de pérenniser pour 99 ans, 2 kms de haie sur la commune de Bernwiller,
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/14/2024

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

Appel à projet « Hydraulique douce »

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

16 AVR. 2024

A LA SOUS-PREFECTURE

Considérant les évènements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années,

Considérant le besoin d'aménagements d'hydraulique douce permettant la lutte contre les coulées d'eau boueuses sur le territoire, entraînant la perte des sols arables,

Considérant la convention établie entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture Alsace le 11 septembre 2021,

Considérant l'action 1.7 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur la mise en œuvre des projets issus de l'appel à projet haies et hydraulique douce,

Considérant la délibération initiale CS/12/2020 du 28 février 2020 concernant les équipements de prévention des ruissellements,

Considérant l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) à hauteur de 80%,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 50 000 € au budget 2024,
- de solliciter l'octroi d'une aide publique à hauteur de 80% (40 000€) auprès de l'AERM
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

Suivent les signatures au Registre

Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/15/2024

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

Aménagements d'hydraulique douce : indemnisation des exploitants agricoles

Considérant les évènements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années,

Considérant l'action 1.6 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur l'implantation de projets pilotes et démonstratifs d'hydraulique douce,

Considérant la convention ratifiée entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture d'Alsace le 11 septembre 2021,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'octroyer une indemnité aux exploitants agricoles signataires de la convention au titre de la perte d'exploitation liée à l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur leur parcelle à hauteur de 14,64 € / are / an,
- d'inscrire au budget 2024 la somme de 1 500€ à l'article 65888 pour le versement de cette indemnité,
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

Suivent les signatures au Registre

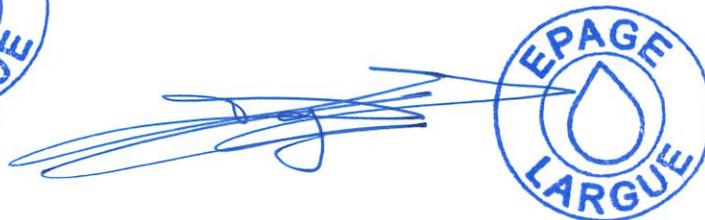
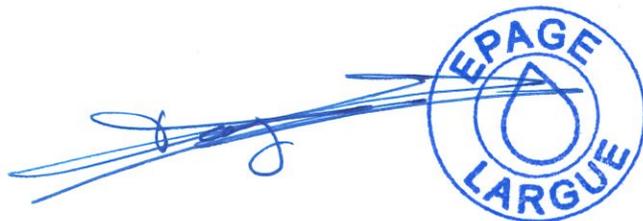
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme

Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,

Daniel DIETMANN





EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/16/2024

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

BOISFRA-LEUTHELMANN
REÇU LE

16 AVR. 2024

A LA SOUS-PREFECTURE

Conception de maquettes, fabrication et l'installation de panneaux Natura 2000

Considérant l'enjeu F «information et sensibilisation de la population locale» du DOCOB du site N2000 Sundgau, région des étangs et l'enjeu 5 « valorisation du site par le biais d'actions de communication et de sensibilisation du public» du site N2000 Vallée de la Largue ,

Considérant le manque de matérialisation de la présence des sites N2000 sur le territoire,

Considérant le financement à 100% par la Région dans le cadre du dispositif Natura 2000,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- De confier la conception de maquettes, la fabrication et l'installation de panneaux Natura 2000 à des prestataires après consultation de différentes entreprises ou associations
- D'inscrire au budget 2024 la somme de 17 450 € pour la conception de maquettes de panneaux Natura 2000
- D'inscrire au budget 2025 la somme de 22 550€ pour la fabrication et l'installation de ces panneaux.
- de donner pouvoir à M. le Vice-Président Non-GEMAPI pour signer tout document relatif au projet de conception des maquettes
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet de fabrication et d'installation des panneaux

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/17/2024

Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »

Sur proposition de Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président,

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

- D'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 5 200 € à la Maison de la Nature du Sundgau pour l'année 2024.
- D'inscrire la somme de 5 200 € à l'article 657382 du budget 2024

Suivent les signatures au Registre

Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme

Manspach, le 15 avril 2024

Le Vice-Président,
Joseph BERBETT



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/18/2024

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 31

Participation NON GEMAPI des Communes

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,

Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2024,

Le Collège NON GEMAPI décide, à l'unanimité :

- de maintenir la valeur du point à 782,42 €, suivant le tableau ci-joint.
- de maintenir la valeur du seuil de participation maximum des communes à 2,60€/habitant/an.

La cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE Largue pour 2024 est de 1.67 €.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



COTISATIONS NON GEMAPI 2024 EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX

COTISATIONS NON GEMAPI 2024 EPAGE LARGUE

COMMUNES	Linéaire rives	% de rive	x 2/3	Potentiel Financier Global 2023	%PFG/TO	x1/3	Rive+ Pot.Fi	x 0.75	Arrondi à	Valeur du point 2024 (+0%)	Cotisation de la commune	Nombre d'habitants (population DGF 2023)	Cotisation en €/Hab	Cotisation rectifiée pour les communes
ALTENACH	3500	2,693447228	1,7956	234 055	0,9971	0,3324	2,128	1,596	1,6	782,42	1 251,87	403	3,11	1 047,80 €
BALSCHWILLER	6900	5,30993882	3,5400	512 930	2,1852	0,7284	4,2684	3,2013	3,2		2 503,74	771	3,25	2 004,60 €
BELLEMAGNY	575	0,442494902	0,2950	94 834	0,4040	0,1347	0,4297	0,322275	0,3		234,73	156	1,50	234,73 €
BENDORF	1725	1,327484705	0,8850	183 029	0,7797	0,2599	1,1449	0,858675	0,9		704,18	260	2,71	676,00 €
BERNWILLER	4375	3,366809035	2,2445	815 601	3,4746	1,1582	3,4027	2,552025	2,6		2 034,29	1 238	1,64	2 034,29 €
BISEL	2000	1,539112702	1,0261	370 634	1,5790	0,5263	1,5524	1,1643	1,2		938,90	560	1,68	938,90 €
BRECHAUMONT	400	0,30782254	0,2052	319 024	1,3591	0,4530	0,6582	0,49365	0,5		391,21	420	0,93	391,21 €
BRETTEEN	950	0,731078533	0,4874	122 524	0,5220	0,1740	0,6614	0,49605	0,5		391,21	194	2,02	391,21 €
BUETHWILLER	5900	4,54038247	3,0269	151 360	0,6448	0,2149	3,2418	2,43135	2,4		1 877,81	281	6,68	730,60 €
CHAVANNES/ETANG	2198	1,691484859	1,1277	449 891	1,9166	0,6389	1,7666	1,32495	1,3		1 017,15	702	1,45	1 017,15 €
COURTAVON	2751	2,117049521	1,4114	222 072	0,9461	0,3154	1,7268	1,2951	1,3		1 017,15	358	2,84	930,80 €
DANNEMARIE	5000	3,847781754	2,5652	2 379 492	10,1371	3,3790	5,9442	4,45815	4,5		3 520,89	2 318	1,52	3 520,89 €
DIEFMATTEN	575	0,442494902	0,2950	203 559	0,8672	0,2891	0,5841	0,438075	0,4		312,97	295	1,06	312,97 €
EGLINGEN	1950	1,500634884	1,0004	223 878	0,9538	0,3179	1,3183	0,988725	1		782,42	391	2,00	782,42 €
ELBACH	800	0,615645081	0,4104	167 053	0,7117	0,2372	0,6476	0,4857	0,5		391,21	258	1,52	391,21 €
ETEIMBES	800	0,615645081	0,4104	255 801	1,0898	0,3633	0,7737	0,580275	0,6		469,45	387	1,21	469,45 €
FALKWILLER	2100	1,616068337	1,0774	130 390	0,5555	0,1852	1,2626	0,94695	0,9		704,18	215	3,28	559,00 €
FRIESEN	1500	1,154334526	0,7696	442 068	1,8833	0,6278	1,3974	1,04805	1		782,42	666	1,17	782,42 €
FULLEREN	1750	1,346723614	0,8978	215 871	0,9197	0,3066	1,2044	0,9033	0,9		704,18	361	1,95	704,18 €
GILDWILLER	800	0,615645081	0,4104	187 674	0,7995	0,2665	0,6769	0,507675	0,5		391,21	278	1,41	391,21 €
GOMMERSDORF	4200	3,232136673	2,1548	245 704	1,0468	0,3489	2,5037	1,877775	1,9		1 486,60	390	3,81	1 014,00 €
GUEVENATTEN	500	0,384778175	0,2565	92 431	0,3938	0,1313	0,3878	0,29085	0,3		234,73	149	1,58	234,73 €
HAGENBACH	3075	2,366385779	1,5776	539 145	2,2969	0,7656	2,3432	1,7574	1,8		1 408,36	772	1,82	1 408,36 €
HECKEN	825	0,634883989	0,4233	402 622	1,7153	0,5718	0,9951	0,746325	0,7		547,69	542	1,01	547,69 €
HEIDWILLER	3850	2,96279195	1,9752	485 743	2,0694	0,6898	2,665	1,99875	2		1 564,84	685	2,28	1 564,84 €
HINDLINGEN	3100	2,385624687	1,5904	392 671	1,6729	0,5576	2,148	1,611	1,6		1 251,87	632	1,98	1 251,87 €
ILLFURTH	2000	1,539112702	1,0261	2 555 808	10,8883	3,6294	4,6555	3,491625	3,5		2 738,47	2 537	1,08	2 738,47 €
LARGITZEN	1400	1,077378891	0,7183	208 174	0,8869	0,2956	1,0139	0,760425	0,8		625,94	336	1,86	625,94 €
LE HAUT SOULTZBACH	2750	2,116279965	1,4109	742 851	3,1647	1,0549	2,4658	1,84935	1,8		1 408,36	909	1,55	1 408,36 €
LEVONCOURT	1000	0,769556351	0,5130	162 988	0,6944	0,2315	0,7445	0,558375	0,6		469,45	261	1,80	469,45 €
LIEBSDORF	250	0,192389088	0,1283	193 226	0,8232	0,2744	0,4027	0,302025	0,3		234,73	307	0,76	234,73 €
MAGNY	1998	1,537573589	1,0250	166 238	0,7082	0,2361	1,2611	0,945825	0,9		704,18	304	2,32	704,18 €
MANSPACH	3250	2,50105814	1,6674	362 023	1,5423	0,5141	2,1815	1,636125	1,6		1 251,87	549	2,28	1 251,87 €
MERTZEN	3800	2,924314133	1,9495	160 890	0,6854	0,2285	2,178	1,6335	1,6		1 251,87	200	6,26	520,00 €
MOERNACH	1575	1,212051252	0,8080	378 162	1,6110	0,5370	1,345	1,00875	1		782,42	535	1,46	782,42 €
MONTREUX-JEUNE	733	0,564084805	0,3761	230 652	0,9826	0,3275	0,7036	0,5277	0,5		391,21	386	1,01	391,21 €
MONTREUX-VIEUX	1265	0,973488784	0,6490	636 027	2,7096	0,9032	1,5522	1,16415	1,2		938,90	924	1,02	938,90 €
MOOSLARGUE	2875	2,212474508	1,4750	388 156	1,6536	0,5512	2,0262	1,51965	1,5		1 173,63	513	2,29	1 173,63 €
OBERLARG	1000	0,769556351	0,5130	108 181	0,4609	0,1536	0,6666	0,49995	0,5		391,21	149	2,63	387,40 €
PFETTERHOUSE	4000	3,078225403	2,0522	711 543	3,0313	1,0104	3,0626	2,29695	2,3		1 799,57	1 000	1,80	1 799,57 €
REZWILLER	950	0,731078533	0,4874	456 242	1,9437	0,6479	1,1353	0,851475	0,9		704,18	711	0,99	704,18 €
ROMAGNY	625	0,480972719	0,3206	159 645	0,6801	0,2267	0,5473	0,410475	0,4		312,97	287	1,09	312,97 €
SAINT-BERNARD	9000	6,926007157	4,6173	412 114	1,7557	0,5852	5,2025	3,901875	3,9		3 051,44	592	5,15	1 539,20 €
SAINT-COSME	150	0,115433453	0,0770	59 478	0,2534	0,0845	0,1615	0,121125	0,1		78,24	83	0,94	78,24 €
SAINT-ULRICH	2475	1,904651968	1,2698	200 560	0,8544	0,2848	1,5546	1,16595	1,2		938,90	315	2,98	819,00 €
SEPPOIS-LE-BAS	2125	1,635307245	1,0902	1 435 675	6,1163	2,0388	3,129	2,34675	2,3		1 799,57	1 425	1,26	1 799,57 €
SEPPOIS-LE-HAUT	2550	1,962368694	1,3082	330 248	1,4069	0,4690	1,7772	1,3329	1,3		1 017,15	521	1,95	1 017,15 €
SOPPE-LE-BAS	1025	0,78879526	0,5259	631 033	2,6883	0,8961	1,422	1,0665	1,1		860,66	789	1,09	860,66 €
SPECHBACH	6000	4,617338105	3,0782	1 199 782	5,1113	1,7038	4,782	3,5865	3,6		2 816,71	1 449	1,94	2 816,71 €
STERNENBERG	900	0,692600716	0,4617	97 442	0,4151	0,1384	0,6001	0,450075	0,5		391,21	161	2,43	391,21 €
STRUETH	2000	1,539112702	1,0261	239 144	1,0188	0,3396	1,3657	1,024275	1		782,42	354	2,21	782,42 €
TRAUBACH-LE-BAS	1350	1,038901074	0,6926	307 557	1,3103	0,4368	1,1294	0,84705	0,8		625,94	468	1,34	625,94 €
TRAUBACH-LE-HAUT	2150	1,654546154	1,1030	381 028	1,6233	0,5411	1,6441	1,233075	1,2		938,90	636	1,48	938,90 €
UEBERSTRASS	1500	1,154334526	0,7696	249 368	1,0624	0,3541	1,1237	0,842775	0,8		625,94	389	1,61	625,94 €
VALDIEU-LUTRAN	1150	0,884989803	0,5900	252 961	1,0777	0,3592	0,9492	0,7119	0,7		547,69	442	1,24	547,69 €
WOLFERSDORF	6000	4,617338105	3,0782	215 778	0,9193	0,3064	3,3846	2,53845	2,5		1 956,05	379	5,16	985,40 €
	129 945			23 473 030					74,8		58 525,04	31 593 hbts		52 603,84 €
Collectivité Européenne d'Alsace									25		25 082,16			17 534,61 €
											83 607,20		Total	70 138,45 €

Commune atteignant le seuil de 2,60€/hab/an

Cotisation Moyenne : 939,35 €

Cotisation Moyenne par Hab : 1,67 €



16 AVR. 2024

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/19/2024

Collège GEMAPI
Membres en exercice : 37
Membres présents et représentés : 23
Suffrages exprimés : 24 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,
Pour équilibrer le budget GEMAPI 2024,

Le Collège GEMAPI décide, à l'unanimité,

- De porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 250,10 € ; cotisation répartie selon les modalités statutaires détaillées dans le tableau ci-dessous :

	CC Sud Alsace Largue	CC Sundgau	CC Doller Soultzbach	M2A	Total
Population totale (nb hab) DGF 2023	23 036	49 307	16 560	279 643	368 546
Surface totale (ha) de l'EPCI	23 040,4	43 324,5	16 065,9	43 930,5	
Surface (ha) concerné par l'EPAGE	22 235,2	8 033,0	2 023,6	226,8	32 518,6
Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE	22 231,0	9 142,3	2 085,8	1 443,5	34 902,6
Taux population globale	63,7%	26,2%	6,0%	4,1%	100%
Nombre de délégués	22	10	3	2	37
Participation GEMAPI 2024	102 707,20	42 237,26	9 636,45	6 669,19	161 250,10
	€	€	€	€	€

La participation moyenne GEMAPI pour 2024 est de 4.62 €.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024



Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

16 AVR. 2024

A LA SOUS-PREFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/20/2024

Vote du budget primitif 2024

Le Comité syndical examine le budget primitif point par point et chapitre par chapitre aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il s'équilibre en section de fonctionnement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	647 865.60 €	647 865.60 €

Il s'équilibre en section d'investissement comme suit :

Investissement (avec restes à réaliser)	867 850.00 €	867 897.44 €
---	--------------	--------------

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2024
- Autorise M. le Président à signer tous les documents y relatifs

Le budget est ainsi arrêté, voté par chapitre pour les deux sections.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



16 AVR. 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

A LA SOUS-PREFECTURE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 54

Le Vendredi 12 avril 2024 à 20h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 27 mars 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 40 Membres sont présents et 14 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/21/2024

Application de la fongibilité des crédits
(redéploiement des crédits entre les lignes budgétaires
qui composent le programme budgétaire)

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité syndical de déléguer à M. le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, M. le Président informe le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à M. le Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Suivent les signatures au Registre

Rendu exécutoire le 16.04.2024

Pour extrait certifié conforme

Manspach, le 15 avril 2024

Le Président,
Daniel DIETMANN



Two blue ink signatures are written over two circular blue stamps. Each stamp contains the text 'EPAGE' at the top, 'LARGUE' at the bottom, and a stylized water drop in the center.